



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/18588  
13 janvier 1987

ORIGINAL : FRANCAIS

LETRE DATEE DU 13 JANVIER 1987, ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU TCHAD  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que l'agression libyenne, objet de la saisie du Conseil le 18 novembre et de ma lettre en date du 12 décembre 1986, se poursuit avec plus d'intensité que jamais.

Après les attaques terrestres et aériennes de la localité de Bardai le 11 décembre 1986, où l'aviation libyenne fit usage de bombes au napalm et de gaz toxiques, traduisant clairement la volonté du régime terroriste de Tripoli d'exterminer les populations de la région, et devant la résistance héroïque opposée aux envahisseurs libyens par les forces patriotiques tchadiennes, qui ont abattu, le 12 décembre, un bombardier géant Sukhoi 22 libyen, les agresseurs ont continué leurs bombardements aériens.

D'ailleurs, dès le 13 décembre, l'agression s'était étendue aux postes de Wour, Yebbi Bou, Zoumri, Zouar et Oumchi, attaqués par terre et par air. Le 15 décembre, la position des patriotes à Kouba et Worri était également attaquée par voie aérienne et terrestre. A chaque fois, l'armée libyenne a aligné une puissance de feu énorme : plusieurs bataillons de chars, de nombreux véhicules blindés BM, des batteries de canons de 106 et 107 mm, des orgues de Staline BM 21, etc.

Mais lourdes ont été également les pertes des assaillants; notamment, en plus du Sukhoi 22 abattu, un important lot de matériel lourd a été détruit.

Le 20 décembre, l'armée libyenne est revenue à l'attaque de Bardai avec une forte colonne qui subit un important revers ; de nombreux chars, véhicules blindés et armements lourds ont été détruits.

Le 21 décembre, les forces d'agression libyennes ont attaqué le poste d'Enneri Miski, au sud de Yebbi Bou, poursuivant, dans le même temps, les bombardements aériens de toute la région.

Le 31 décembre, les forces tchadiennes repoussèrent une autre offensive libyenne contre Zouar. Les Libyens vinrent à l'attaque par air, bombardant sans discernement toutes les localités civiles sans défense.

Reprenant l'initiative, l'armée tchadienne infligea une lourde défaite aux envahisseurs libyens. Les forces armées nationales tchadiennes ont ainsi repris, le 2 janvier 1987, de haute lutte, la localité de Fada, chef-lieu de l'Ennedi, faisant dans les rangs ennemis 784 tués et 81 prisonniers et détruisant une grande quantité de matériel, dont un hélicoptère de combat et plus de 100 chars; récupérant un important lot de matériel, dont six avions d'appui au sol Marchetti, une station radar et de nombreux chars et véhicules de transport de troupes.

Le lendemain, 3 janvier, les forces armées nationales tchadiennes ont repoussé une autre offensive libyenne contre Zouar. A partir de cette date, la Libye ne s'est plus contentée des bombardements dans la région du Borkou-Ennedi-Tibesti; ainsi, le 4 janvier à 14 heures, quatre Mig 23 libyens ont bombardé Arada dans la préfecture de Biltine, faisant un mort et cinq blessés, ainsi que Kalait.

Les 5 et 6 janvier, Zouar est de nouveau bombardée de 6 heures à 14 heures, sans arrêt, de même que Fada, où les forces armées nationales tchadiennes ont abattu un Mig 23 le 5 janvier.

Devant ses échecs répétés et soucieux sans doute de porter la mort partout sur le territoire national tchadien, le régime terroriste, expansionniste et hégémonique de Tripoli fit survoler, le 6 janvier, plusieurs localités tchadiennes par son aviation, de Guéréda, Am Zor et Abéché jusqu'à Sarh (à l'extrême sud du Tchad). Le 7 janvier, les Mig 23 libyens ont, en outre, bombardé les villages de Kouba et Olanga.

Ce sombre tableau permet de mieux mesurer l'engagement des forces d'agression libyennes au Tchad et donne la preuve, si besoin en était encore, de l'agression injustifiée que la Libye mène contre le Tchad depuis de nombreuses années et qui connaît actuellement une particulière acuité.

Devant cette situation qui menace dangereusement la souveraineté, l'indépendance nationale et l'intégrité territoriale du Tchad, mon gouvernement exprime, une fois encore, sa vive préoccupation et attire à nouveau l'attention du Conseil de sécurité et, partant, de l'opinion internationale, sur la violation impunie par la Libye de la lettre et de l'esprit de la déclaration adoptée par le Conseil le 6 avril 1983 invitant "les deux parties à régler leur différend sans délai injustifié, par des moyens pacifiques" et demandant "instamment aux deux parties de s'abstenir de toute action qui risquerait d'aggraver la situation".

Je vous prierais de faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil et de la verser dans le dossier Tchad-Libye dont le Conseil reste saisi.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Mahamat Ali ADOM